

PARTICULIERS



VOS TARIFS AU QUOTIDIEN

2026

Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} mars 2026

Tarifs en euros TTC lorsque la TVA est applicable

**AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ**



CHARENTE-PÉRIGORD

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)




Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne Vision+)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes de la situation du compte par SMS	
• Alerte solde disponible	0,32 € / alerte
Tenue de compte (sans offre groupée de services / avec e-relevés)	1,50 € / mois - soit pour information 18,00 € / an
• avec offre groupée de services	GRATUIT
• avec relevé papier (sans offre groupée de services)	2,50 € / mois - soit pour information 30,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) (carte MasterCard ou Visa)	51,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) (carte MasterCard ou Visa)	51,00 € / an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique) (carte MasterCard)	39,50 € / an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	
• Avec une carte Visa 1 ^{er} , Gold MasterCard, Visa Infinite, World Elite, Mozaïc	GRATUIT
• Avec L'Autre Carte	1,00 € / retrait
• Avec une carte de paiement internationale	1,00 € / retrait à compter du 3^{ème} retrait dans le mois
Cotisation à une offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement SécuriCOMPTE Plus	2,00 € / mois soit pour information 24,00 € / an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	
• Par Internet, vers un compte en France	GRATUIT
• En agence, vers un compte Crédit Agricole	GRATUIT
• En agence, vers un compte d'une autre banque	4,65 € / virement
Prélèvement (Frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention	
• Par opération	8,00 €
• Plafond journalier	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

* Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences et sur notre site Internet ca-charente-perigord.fr (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

SOMMAIRE

	Extrait standard des tarifs	P.2
	Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte	P.4
	Ouverture, Transformation, Clôture	
	Relevés de compte	
	Tenue de compte	
	Services en agence	
	Frais de recherche de documents	
	Le change	
	Banque à distance	P.6
	Abonnement à des services de banque à distance	
	Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou sur la gestion du compte par SMS	
	Vos moyens et opérations de paiement	P.7
	Cartes	
	Virements	
	Prélèvements SEPA / TIP SEPA	
	Chèques	
	Offres groupées de services	P.11
	Les offres Prestige, Premium, Essentiel	
	L'offre Eko	
	L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer Module Budget Protégé	
	L'offre Globe Trotter (commercialisation arrêtée)	
	Le Compte à Composer (commercialisation arrêtée)	
	Les Comptes Services (commercialisation arrêtée)	
	Irrégularités et Incidents	P.20
	Commission d'intervention	
	Opérations particulières	
	Incidents de paiement	
	Découverts et Crédits	P.21
	Découverts	
	Crédits à la consommation	
	Crédits immobiliers	
	Épargne et Placements financiers	P.24
	Épargne bancaire	
	Placements financiers	
	Offres pour les jeunes	P.28
	Opérations à l'étranger	P.29
	Chèques	
	Autres opérations	
	Assurances et Prévoyance	P.29
	Assurance pour vous et vos proches	
	Assurance pour vos biens	
	Assurance pour vous protéger au quotidien	
	Assurance Emprunteur	
	Assurance de la Banque au Quotidien	
	Succession	P.31
	Autres services	P.32
	Convention Majeur Protégé	
	Banque Privée	
	Protection des particuliers	
	Magazines	
	Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement	P.34
	Résoudre un litige	P.36



Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Frais de désolidarisation du compte joint	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Services bancaires de base	GRATUIT

(fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5.1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲

▲ Services bancaires de base : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire / IBAN, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces aux guichets de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

Relevé électronique (e.relevé) toutes périodicités	GRATUIT ¹
Relevé mensuel « papier » ▲●	GRATUIT ¹
Relevé supplémentaire	2,10 € / relevé
Relevé en braille (1 par mois)	GRATUIT
Relevé papier avec option une enveloppe par compte	6,60 € / trimestre
Réédition d'un relevé de compte	7,90 € / relevé
Relevé annuel des frais	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne / crédit)	19,55 € / relevé
Relevé IFI (Impôt sur la Fortune Immobilière)	Nous consulter
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	1,50 € / mois
. avec offre groupée de services	GRATUIT
. avec relevé papier (sans offre groupée de services)	2,50 € / mois
Frais de gestion de compte inactif ² ▲●	30,00 € maximum / an
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire / IBAN ▲●	GRATUIT
Forfait des opérations courantes illimitées	2,50 € / mois
Comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA	

¹ Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet "Crédit Agricole en Ligne", à la rubrique e-Documents.

² Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	GRATUIT			
Bordereau de versement d'espèces erroné				
• De 1 à 9 bordereaux par mois	GRATUIT			
• Au-delà de 9 bordereaux par mois	6,70€			
Remise de chèque(s) ▲●	GRATUIT			
Retrait d'espèces en agence du Crédit Agricole Charente-Périgord sans émission de chèque ▲●				
• Par carte bancaire ou carte de retrait	GRATUIT			
Retrait d'espèces de dépannage¹				
• Par carte minute	3,50 €			
• Mise à disposition de fonds dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole	37,00 €			
Frais de location de coffre-fort				
Petit	Moyen	Grand	Très grand	Temporaire
110,00 € / an	125,00 € / an	199,00 € / an	395,00 € / an	19,50 € / mois

Frais de recherche de documents

Frais de recherche de documents²	
• simple / répétitive	17,95 € / recherche sur devis
• complexe ou supérieur à 13 mois	
Demande de renseignement CNIL	GRATUIT
Frais d'attestations diverses	22,30 € / attestation

Le change

	Billets de banque
	Autres devises
Achat (par crédit de votre compte)	7,65 € / opération
Vente (par débit de votre compte)	7,65 € / opération + 3,10 € / opération pour les montants inférieurs à 100 €

Hors commission de change du prestataire.

¹ Délivrance dans une agence de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord ou dans une agence d'une autre Caisse Régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

² Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.



Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance

(Internet, téléphone, SMS, etc)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Internet

Crédit Agricole en Ligne Vision ▲●

Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique

GRATUIT

Crédit Agricole en Ligne Vision+ ▲●

Services inclus dans Vision + virements externes SEPA

GRATUIT

Crédit Agricole en Ligne Action Part - service de bourse en ligne

Invest Store Initial

GRATUIT

Invest Store Intégral

- À partir de 12 ordres par an
- Moins de 12 ordres par an

GRATUIT

99,30 € / an

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en p.24, rubrique Placements financiers

Service d'agrégation de comptes¹

Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques

GRATUIT

Les services de banque à distance sont accessibles depuis :

- Notre site Internet : ca-charente-perigord.fr
- Nos applications mobiles **Téléchargement et accès GRATUIT²**
 - Ma Banque
 - Envoyer de l'argent avec Wero³
 - Paiement Mobile dédié aux paiements sécurisés en magasin⁴
 - Paiement Mobile : L'utilisation de l'application est soumise à conditions et nécessite un abonnement au service Crédit Agricole En Ligne et la détention d'un smartphone compatible avec accès à Internet

Téléphone avec Filvert service vocal

Service Filvert : 05 45 20 45 00⁵

Appel non surtaxé

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation ou sur la gestion du compte par SMS

Alerte écopage (mensuelle)	0,32 € / alerte
Alerte temps réel de gestion	0,79 € / alerte
Alerte achat à distance	0,79 € / alerte
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	0,32 € / alerte
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	0,79 € / alerte
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	0,32 € / alerte
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	0,32 € / alerte
Alerte solde débiteur et rejet d'opérations	GRATUIT

¹ Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.

² Hors coût de communication selon opérateur.

³ Service permettant d'effectuer un virement entre Particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

⁴ Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact. La détention d'un smartphone Android éligible est requise.

⁵ Pour tout opérateur en France Métropolitaine.



Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait)))

FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (carte de paiement à autorisation systématique)	Débit immédiat	Débit différé
L'Autre Carte ▲●	22,50 € / an	-
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
MasterCard avec contrôle de solde	39,50 € / an	-
MasterCard Eko	37,00 € / an	-
FOURNITURE D'UNE CARTE DE DÉBIT (carte de paiement internationale)		
MasterCard ¹ ou Visa ¹	51,00 € / an	51,00 € / an
Gold MasterCard ¹ ou Visa Premier ¹	138,00 € / an	138,00 € / an
World Elite MasterCard ¹ ou Visa Infinite ¹	-	276,00 € / an

Le logo))) vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact. Il est possible de désactiver cette fonctionnalité à partir du service de banque à distance par Internet ou auprès de votre Conseiller.

Les cartes de paiement à débit différé et les cartes avec paiement par crédit renouvelable comportent la mention « Crédit ». Les cartes de paiement à autorisation systématique et les cartes de paiement à débit immédiat comportent la mention « Débit ».

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable

	Paiement comptant à Débit immédiat	Paiement comptant à Débit différé
MasterCard Cartwin ^{1 2})))	51,00 € / an	51,00 € / an
Gold MasterCard Cartwin ^{1 2})))	138,00 € / an	138,00 € / an

Carte de retrait

Carte LSB locale ³	GRATUIT	-
Carte LSB Tutelle	GRATUIT	-

¹ Carte disponible en version sociétaire. Le montant de l'allocation annuelle du bonus sociétaire versé à la Fondation Crédit Agricole Charente-Périgord, est plafonné à 300 000 €.

² La «Cartwin» est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention «CARTE DE CRÉDIT». Les retraits d'espèces sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :

- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.

Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

³ Retrait d'espèces au(x) seul(s) distributeur(s) du Crédit Agricole Charente-Périgord.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ● **GRATUIT**

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

- Frais fixes **0,38 € / opération**
- Frais variables **2,42% du montant de l'opération**
- Frais de change éventuels²

Autres paiements par carte³

- Frais fixes **0,38 € / opération**
- Frais variables **2,42% du montant de l'opération**
- Frais de change éventuels²

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait par carte en euro¹ dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole en Euros	d'une autre banque en Euros
L'Autre Carte ▲●	GRATUIT	1,00 € / retrait dès le 1^{er} retrait
MasterCard		
MasterCard Cartwin		
Visa		
OPEN DUAL	GRATUIT	1,00 € / retrait à partir du 3^{ème} retrait dans le mois
Cirrus Mozaïc de retrait		
MasterCard Mozaïc		
MasterCard Eko	GRATUIT	1,00 € / retrait au-delà de 25 retraits / an
Gold MasterCard		
Gold MasterCard Cartwin		
Visa Premier / Visa Infinite	GRATUIT	GRATUIT
World Elite MasterCard		

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'EEE

- Frais fixes **3,80 € / opération**
- Frais variables **2,42% du montant de l'opération**
- Frais de change éventuels²

Autres retraits d'espèces par carte³

- Frais fixes **3,80 € / opération**
- Frais variables **2,42% du montant de l'opération**
- Frais de change éventuels²

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé avec avis de réception (frais de poste inclus) à la demande du client **10,00 €**

Envoi de la carte en pli simple **GRATUIT**

Commande de carte en urgence **18,00 €**

¹ Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au règlement européen n° 1230/2021).

² L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : ca-charente-perigord.fr (rubrique Relation Banque Client / Tarifs).

³ Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°1230/2021.

Rédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	10,30 €
Frais de refabrication de la carte	12,90 €
Modification des plafonds d'utilisation	GRATUIT
Opposition faite par le titulaire de la carte	GRATUIT
Non restitution de carte en opposition pour usage abusif	242,80 €

Virements

Virement SEPA*

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Émission d'un virement SEPA ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque : - Royaume-Uni, Monaco, St Marin, Jersey, Guernesey, Ile de Man	GRATUIT	0,110 % du montant de l'opération, minimum 22,00 €
- Autres zones SEPA	GRATUIT	4,65 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	Internet	Agence
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	1,95 €
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT

Frais par virement occasionnel interbancaire de trésorerie (support papier) 16,50 € / opération

Émission d'un virement Instantané SEPA

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole en Ligne - Site Internet ca-charente-perigord.fr	
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale	GRATUIT
Via WERO - Application Ma Banque	
Frais par virement occasionnel	GRATUIT
En agence	
Frais par virement occasionnel	4,65 €
Frais par virement instantané	4,65 €

Réception d'un virement SEPA ▲●

- En provenance de Royaume-Uni, Monaco, Saint Marin, Jersey, Guernesey, Ile de Man 17,60 €
- En provenance d'autres zones SEPA GRATUIT

Réception d'un virement instantané SEPA ▲● GRATUIT

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p.35) : Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie. Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède. Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse. Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin. Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre. Royaume-Uni.

Virement international non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA
Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,065%, avec un montant minimum de 19,70 €. Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte p.35), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque. Concernant les autres virements non SEPA, la Caisse Régionale applique selon les consignes du client, la facturation des frais suivants : Option « Share » : frais partagés / Option « Our » : frais payés par le donneur d'ordre / Option « Ben » : frais payés par le bénéficiaire.

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole en Ligne ou via l'application Ma Banque **GRATUIT**

En agence : Frais par virement non SEPA occasionnel ou permanent **0,110 % minimum 23,80 €**

Frais de mise en place d'un virement permanent **18,60 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Réception d'un virement non SEPA ou en devises **17,60 €**

Autres opérations sur virements

Demande de rappel de virement SEPA à l'initiative du donneur d'ordre **16,50 €**

Demande de rappel de virement international non SEPA ou en devises à l'initiative du donneur d'ordre **17,60 €**

Frais de réparation et enrichissement des instructions reçues **16,00 €**

Frais OUR **26,90 €**

Prélèvements SEPA / TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA **GRATUIT**

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲● **GRATUIT**

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲● **GRATUIT**

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲● **GRATUIT**

Enregistrement d'une autorisation de prélèvement SEPA B to B **10,90 €**

Chèques

Paiement d'un chèque d'une banque en France sur le compte **GRATUIT**

Remise de chèque(s) sur le compte ▲● **GRATUIT**

Date de valeur¹ chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte **J+1 ouvré**

Délivrance d'un chéquier **GRATUIT**

Chéquier remis à l'agence **GRATUIT**

Frais d'envoi de chéquier
• en recommandé AR (frais de poste inclus) à la demande du client **10,35 €**
• en pli simple **1,90 €**

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur **17,50 € / chèque**

Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **17,50 € / chéquier**

Frais d'émission d'un chèque de banque ▲ **18,00 €**

Frais de recherche copie de chèque **17,95 € / chèque**

Frais de destruction de chéquier **6,70 € / chéquier**

¹ La date de valeur est la date prise en compte pour le calcul des intérêts débiteurs.



Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément.

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. À défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention¹

Commission d'intervention

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) «World Elite MasterCard» ou «Visa Infinite» (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple (à la demande du client)

Rédédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple (à la demande du client)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission de chèque de banque

Retrait d'espèces par carte²

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Charente-Périgord

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devise, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement

34,00 €
/ mois

¹ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et 80 euros par mois.

² Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Paiement par carte¹

En euro ou en devise, dans ou hors pays de l'EEE

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium²

Merci pour l'info Prestige (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)

34,00 €
/ mois

Offre Premium

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention³

Commission d'intervention : 3 commissions par an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) «Gold MasterCard» ou «Visa Premier» (cotisation carte)

Envoi de la carte en pli simple (à la demande du client)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement instantané SEPA

Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements par an

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple (à la demande du client)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 3 chèques de banque par an

16,00 €
/ mois

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et 80 euros par mois.

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Charente-Périgord

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devise dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en devise hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement :
10 retraits par an

Paiement par carte¹

En euro dans un pays de l'EEE

En devise dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements par an

16,00 €
/ mois

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium²

SécuriWEB Premium²

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

Offre Essentiel

Gestion du compte

Tenue de compte

Service d'alerte par SMS : Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Commission d'intervention³

Commission d'intervention : 1 commission par an

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) «MasterCard Standard» ou «Visa Classic» (cotisation carte)

10,00 €
/ mois

Envoi de la carte en pli simple (à la demande du client)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais de refabrication de la carte perdue ou volée

Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)

Emission et réception d'un virement instantané SEPA

Frais par paiement d'un prélèvement SEPA

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir la notice d'assurance).

³ Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA

Frais d'envoi de chéquier en pli simple
(à la demande du client)

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Frais d'émission d'un chèque de banque : 1 chèque de banque par an

Retrait d'espèces par carte¹

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse Régionale Crédit Agricole Charente-Périgord

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Retrait d'espèces en euro ou en devise dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement

10,00 €
/ mois

Paiement par carte¹

En euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Assurance de la Banque au Quotidien

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus²

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service de renseignements Allo Expert Merci pour l'info : 2 demandes / an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques en version numérique

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

² La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir la notice d'assurance).

Offre Eko

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe (CAEL Vision +)

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte si solde du compte inférieur à 20 €
- Alerte essentielle (mensuelle) : solde débiteur
- Alerte Mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement
- Alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeur Crédit Agricole

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit immédiat et à autorisation systématique) « MasterCard Eko » (cotisation carte)

Rédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de Virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Délivrance d'un chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Charente-Périgord

Au distributeur automatique de billets d'autres Caisses régionales de Crédit Agricole

Dans les pays de l'Espace Economique Européen : 25 retraits par an en euro ou en devises

Hors pays de l'Espace Economique Européen : 10 retraits par an

Paiement par carte¹

En euro dans un pays de l'EEE

2,00 €
/ mois

L'offre Eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible.

Les clients Eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, frais de rejet de prélèvement pour motif autre qu'un défaut de provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.

En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients Eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire.

Le montant de ce forfait pour les clients Eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : 30,00 € / chèque

- Montant du chèque supérieur à 50 € : 50,00 € / chèque

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert ou d'un Compte à Composer associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre Eko. En cas de résiliation de l'offre Eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière :

Le Compte à Composer Module Budget Protégé¹

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe (CAEL Vision +)

Envoi carte à domicile, pli simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi de moyens de paiement
- Alerte solde disponible

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

MODULE BUDGET PROTÉGÉ

Ouverture et clôture de compte

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'Autre Carte »

1,00 €
/ mois

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte solde disponible (1 fois / semaine)

Exonération pour l'ensemble des frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

2 chèques de banque par mois

Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB) / IBAN

Un changement d'adresse (1 fois / an)

Versement d'espèces en agence

Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

¹En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Offre Globe Trotter 18-30 ans (commercialisation arrêtée)

Gestion du compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet , téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe (CAEL Vision +)

Tenue de compte

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte solde débiteur et rejet d'opérations
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

E-relevé mensuel

Moyens et opérations de paiement

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « MasterCard Globe Trotter » (cotisation carte)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

Opposition faite par le titulaire de la carte

Frais de refabrication de la carte

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de Virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Emission et réception de virements non SEPA

Délivrance de chéquier (sur demande)

Retrait d'espèces par carte¹

Au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Charente-Périgord

En euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

En devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement

Paiement par carte¹

En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

2,00 €
/ mois

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31^{ème} anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement MasterCard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraîne l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

¹ Au moyen de la carte incluse dans l'offre

Le Compte à Composer (commercialisation arrêtée)

LE SOCLE

Tenue de compte

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc) - Crédit Agricole en Ligne Vision option Virement externe (CAEL Vision +)

Frais d'envoi de chéquier, pli simple (pour les renouvellements)

Envoi carte à domicile, pli simple (pour les renouvellements)

Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA

Information premier prélèvement SEPA

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur
- Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement

Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)

Merci pour l'info, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an)

**2,55 €
/ mois***

* Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'info

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

SOUSCRIT APRES LE 01/01/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert ¹	De 1 à 500 €	2,55 € / mois
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souple du découvert (mensuelle)	De 501 à 1000 €	3,50 € / mois
	De 1001 à 2000 €	4,55 € / mois
• Ristourne des intérêts débiteurs ²	2001 € et +	5,80 € / mois

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT

SOUSCRIT JUSQU'AU 31/12/2016

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert ¹	De 1 à 300 €	1,75 € / mois
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : alerte souple du découvert (mensuelle)	De 301 à 800 €	2,50 € / mois
	De 801 à 1200 €	3,40 € / mois
• Ristourne des intérêts débiteurs ²	De 1201 à 2000 €	4,40 € / mois
	2001 € et +	5,80 € / mois

¹ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir la notice d'assurance).

² Module souscrit avant le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie. Module souscrit après le 01/01/2017 : Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie.

MODULE COMPTE SÉCURISÉ

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE¹

SécuriCOMPTE Premium¹

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

Retrait d'espèces de dépannage

Commande de carte en urgence

Rédition du code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)

Refabrication de la carte

3,60 € / mois
5,60 € / mois

MODULE SUIVI @SSURÉ

Assurance SécuriWEB¹

SécuriWEB Premium¹

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- Alerte achat à distance
- Mini-relevés (1 / semaine)
- Alerte temps réel de gestion

4,05 € / mois
5,25 € / mois

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Pour toute souscription du Compte à Composer (socle + modules), le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

% de réduction appliqué sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)

5 %	Compris entre 5,36 € et 6,40 €
10 %	Compris entre 6,41 € et 8,54 €
15 %	Compris entre 8,55 € et 10,68 €
20 %	Égal à 10,69 € et plus

Les Comptes-Services (commercialisation arrêtée)

CSCA Essentiel / CSCA Equilibre	6,50 € / mois
CSCA Confort	11,30 € / mois
CSCA Performance	11,50 € / mois
CSCA Prélude ²	1,00 € / mois
Convention Patrimoine	33,60 € / mois

¹ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir la notice d'assurance).

² En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.



Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention¹

(Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

• Par opération	8,00 €
• Plafond journalier	8,00 €
• Plafond mensuel	80,00 €

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base

• Par opération	4,00 €
• Plafond journalier	4,00 €
• Plafond mensuel	20,00 €

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse) 19,80 €

Frais par saisie-attribution ou conservatoire 94,00 €

Frais par paiement direct de pension alimentaire 94,00 €

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10 % du montant dû au Trésor Public maximum 94,00 €

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé GRATUIT

En cas d'interdiction bancaire

• Frais pour paiement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire	30,00 € / chèque
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	30,00 €
• Frais de gestion en cas d'I.B. sur une autre banque	30,00 € / mois

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté 15,00 € / chèque

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision²

• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	30,00 € / chèque
• Montant du chèque supérieur à 50 €	50,00 € / chèque

(Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours, prélevés au-delà des 30 jours)

Frais par rejet de chèque pour un motif autre qu'un défaut de provision GRATUIT

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire GRATUIT

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif GRATUIT

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision^{1 2}

• Si paiement inférieur ou égal à 20 €	Montant du paiement
• Si paiement supérieur à 20 €	

¹ Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du code monétaire et financier.

² Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention.

Frais de rejet de prélèvement pour motif autre qu'un défaut de provision	GRATUIT
Frais de non-exécution de virement	GRATUIT
Frais par virement rejeté	GRATUIT
Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées du bénéficiaire absentes ou incorrectes)	GRATUIT

Plafond de frais d'incidents, applicable aux clients identifiés comme éligibles à l' "Offre spécifique Clients Fragiles" au titre des articles L.312-1- 3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier, pour les frais suivants :

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Les forfaits de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

25,00 €
/ mois



Découverts et Crédits³

Intérêts débiteurs : le compte est débité des intérêts à raison d'un solde débiteur en date de valeur du compte pendant un ou plusieurs jours.

Index TRCAM : taux de référence bancaire du Crédit Agricole pour les crédits à taux variable. TRCAM = 70% TMCT + 3,79% où TMCT = (50% EURIBOR 3 mois + 10% taux des appels d'offre de la BCE + 10% taux de prêt marginal au jour le jour de la BCE + 30% taux des OAT 2 ans). TMCT : Taux Moyen Court Terme - BCE : Banque Centrale Européenne - OAT : Obligation Assimilable du Trésor.

Découverts

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Le dépassement est un découvert tacitement accepté en vertu duquel vous êtes ponctuellement autorisé à disposer des fonds qui dépassent le solde de votre compte de dépôt ou l'autorisation de découvert convenue.

Taux débiteur annuel - *Le taux annuel est égal au taux plafond prévu par l'article L314-6 du Code de la consommation. Ce taux est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) applicable et appliqué est indiqué sur le relevé de compte.*

Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal

Plafond du taux réglementaire

Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception de ces intérêts

0,10 €

¹ Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

² Dans le cas où un prélèvement rejeté pour défaut de provision est représenté une ou plusieurs fois et qu'il est rejeté pour défaut de provision du compte, le ou les nouveaux rejets ne seront pas facturés, à l'exception de la commission d'intervention. Sur simple demande écrite du client, la commission d'intervention relative à ce rejet pourra être remboursée.

³ Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.

Autorisation de découvert

Taux débiteur annuel	Nous consulter
Taux débiteur annuel en cas de dépassement	Taux de découvert non convenu
Frais de lettre d'information LCC J+1 mois	14,30 €
Montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception de ces intérêts	0,10 €
Frais de dossier / de mise en place / de renouvellement	GRATUIT
Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû (découvert supérieur à 3 mois)	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE ¹ (voir rubrique « Assurance de la Banque au Quotidien » p.30)	Fonction du montant du découvert

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable à taux variable ou révisable

Crédit Renouvelable : Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	Nous consulter
Peuvent être associées au Crédit Renouvelable : <ul style="list-style-type: none">• Une Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger (sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette) et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement.• Une assurance emprunteur	
Frais de dossier ²	Nous consulter

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	Nous consulter
Éco-PTZ MaPrimeRénov	Nous consulter
Regroupement de crédits (Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation)	Nous consulter
Prêt Rachat de crédit	Nous consulter
Frais de dossier ²	Nous consulter

¹ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir la notice d'assurance).

² Non applicable pour certains prêts réglementés

Lettre d'information annuelle sur le capital restant dû **GRATUIT**

Assurance Emprunteur¹

[Nous consulter](#)

Crédits immobiliers

Crédit immobilier

Prêt à taux zéro (PTZ)

Éco-PTZ MaPrimeRénov

Prêt à l'accession sociale (PAS)

Prêt conventionné

Prêt Épargne Logement

Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)

Crédit relais

Frais de dossier²

Assurance Emprunteur¹

[Nous consulter](#)

Autres opérations liées aux crédits

Modification prêt :

- Date d'échéance, compte payeur **à partir de 21,00 €**
- Durée, Périodicité **à partir de 155,00 €**
- Taux **310,00 € / prêt**
- Durée du différé **73,00 € / prêt**
- Pause d'échéances non contractuelle **83,00 € / prêt**
- Délai **52,00 € / prêt**

Mainlevées totales ou partielles :

- Cautionnement solidaire **27,00 € / prêt**
- Hypothèque **160,00 €**
- Nantissement Assurance / Titre externe **119,00 € / prêt**
- Garantie «autres» **[Nous consulter](#)**

Divers :

- Attestation (dont CAF, MSA, Fiscale) **21,00 € / prêt**
- Lettre d'information annuelle des cautions **GRATUIT**
- Réédition de tableau d'amortissement **21,00 € / prêt**
- Prorogation de mise à disposition **50,00 €**
- Annulation/Suppression de prêts signés **41,00 €**
- Décompte de remboursement de crédit immobilier :
 - Offres émises avant le 01/07/2016 **21,00 € / prêt**
 - Offres émises à compter du 01/07/2016 **GRATUIT**
- Décompte de remboursement de crédit consommation **21,00 € / prêt**
- Frais Recherche / Analyse **57,00 € / heure**

Contrat :

- Modification simple du contrat avec ou sans avenant (désolidarisation simple, mutation,...) **210,00 €**
- Modification complexe par avenant **À partir de 320,00 €**
- Réaménagement de prêt **[Nous consulter](#)**

¹ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir la notice d'assurance).

² Non applicable pour certains prêts réglementés.



Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert d'un produit d'épargne vers une autre banque 169,85 € / produit

Service Actilibre - Mandat d'épargne

- Alimentation automatique d'un compte d'épargne détenu au Crédit Agricole Charente-Périgord par virement de montant fixe (Écopage – TANDEM) 4,05 € / mois
- Service de versement des excédents de trésorerie sur un compte épargne (TANDEM+) 4,05 € / mois

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Engagé Sociétaire

Ouverture **GRATUIT**

Taux brut en vigueur [Nous consulter](#)

Épargne moyen / long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement

Ouverture **GRATUIT**

Taux brut en vigueur [Nous consulter](#)

L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER)

Droits d'entrée / Rémunération / Frais de gestion [Nous consulter](#)

Autre opération

Frais d'opération pour les non-clients 53,80 €

Placements financiers

Les frais relatifs aux PEA et PEA-PME sont régis par l'article D. 221-111-1 du code monétaire et financier.

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres ou d'un PEA / PEA-PME **GRATUIT**

Transfert vers une autre banque que Crédit Agricole

- Compte-titres 169,85 € forfait
+ 15,00 € / ligne côtée + 50,00 € / ligne non côtée
- PEA / PEA-PME 15,00 € / ligne côtée + 50,00 € / ligne non côtée
maximum 150,00 €

Service de calcul des plus-values 1,00 € / alerte

Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique 20,35 €

Ordre annulé, non exécuté **GRATUIT**

Frais sur titre non coté (Intégration, achat-vente et autres mouvements) et produits structurés 1,27 % / opération
maximum 1000,00 €

Conversion Titres en nominatif ou au porteur 21,00 €

Gestion conseillée

- 1 contrat 79,00 € / trimestre
- Plusieurs contrats 136,00 € / trimestre
- Option Titres vifs 171,00 € / trimestre / contrat

Les ordres de bourse (prix TTC)

ACTIONS / OBLIGATIONS

Bourse domestique : commission de banque + frais*

* frais de courtage + frais de marché français

Bourse étrangère : commission de banque + frais*

* frais de broker + frais de livraison + commission de change

Hors taxe sur les transactions financières, variable selon les valeurs et les places de marché

Compte-titres Commission (frais en sus)	PEA Commission + frais
en AGENCE	
1,35 % du montant de l'ordre + frais fixes 4,65 € / ligne Minimum 14,75 €	1,20 % du montant de l'ordre
par INTERNET	
INVEST-STORE INITIAL	
0,54 % du montant de l'ordre Minimum 6,40 €	0,50 % du montant de l'ordre
INVEST-STORE INTEGRAL	
Ordre inférieur ou égal à 500 € 0,48 %	Ordre inférieur ou égal à 500 € 0,48 %
Ordre de 501 € à 1000 € 0,18 %	Ordre de 501 € à 1000 € 0,18 %
Ordre supérieur à 1000 € 0,12 %	Ordre supérieur à 1000 € 0,12 %
par TÉLÉPHONE (FILBOURSE)	
INVEST-STORE INITIAL	
1,05 % du montant de l'ordre + frais fixes 2,45 € / ligne Minimum 11,20 €	1,20 % du montant de l'ordre
INVEST-STORE INTEGRAL	
Ordre inférieur ou égal à 500 € 0,48 %	Ordre inférieur ou égal à 500 € 0,48 %
Ordre de 501 € à 1000 € 0,18 %	Ordre de 501 € à 1000 € 0,18 %
Ordre supérieur à 1000 € 0,12 % + frais fixes par ordre 11,96 €	Ordre supérieur à 1000 € 0,12 %

OPC HORS CRÉDIT AGRICOLE

France / Hors France :

- achat : commission de banque et/ou droits d'entrée variables en fonction de l'OPC.
- vente : droits de sortie variables en fonction de l'OPC.

Compte-titres
Commission (droits en sus)

PEA / PEA-PME / PER
Commission ou droits

en AGENCE / par TELEPHONE (FILBOURSE)

1,20 % du montant de l'ordre

ou
Droits

par INTERNET

0,50 % du montant de l'ordre

ou
Droits

OPC CRÉDIT AGRICOLE

France / Hors France :

- achat : droits d'entrée variables en fonction de l'OPC.
- vente : droits de sortie variables en fonction de l'OPC.

Compte-titres
Droits (frais en sus)

PEA / PEA-PME / PER
Droits

en AGENCE / par TELEPHONE (FILBOURSE) / par INTERNET

[Consulter le site ca-sicavetfcp.fr](http://ca-sicavetfcp.fr)

CCA CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'ASSOCIÉS CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE-PÉRIGORD

Marché réglementé : commission de banque

Compte-titres

PEA

en AGENCE

Ordre inférieur ou égal à
1100 € 10,00 €

Ordre supérieur à 1100 €
0,54 % + Frais fixes par ordre
10,00 €

0,54 % du montant de l'ordre

Transaction de gré à gré 0,54 % + Frais fixes par ordre 10,00 €

SICAV ET FCP

Compte-titres

PEA / PEA-PME / PER

Souscription et vente de SICAV et FCP Crédit Agricole

[Consulter le site ca-sicavetfcp.fr](http://ca-sicavetfcp.fr)

DROITS

Bourse domestique : commission de banque + frais*

* frais de courtage + frais de marché français

Bourse étrangère : commission de banque + frais*

* frais de broker + frais de livraison + commission de change

Compte-titres
Commission (frais en sus)

PEA
Commission + frais

en AGENCE / par TELEPHONE (FILBOURSE)

0,83 % du montant de l'ordre

1,20 % du montant de l'ordre

par INTERNET

0,83 % du montant de l'ordre

0,50 % du montant de l'ordre

DROITS DE GARDE PAR AN ET PAR COMPTE

	Compte-titres	PEA / PEA-PME / PER
Tenue de compte	32,25 €	GRATUIT
Dépôts à terme, bons de caisse et d'épargne	GRATUIT	GRATUIT
Parts sociales Charente-Périgord	GRATUIT	GRATUIT
Frais de conservation de l'or	0,93 % de sa valeur	-
CCA Charente-Périgord	0,16 % du montant de la ligne + 2,10 € / ligne	0,20 % du montant de la ligne
Valeurs CA	0,16 % du montant de la ligne + 2,10 € / ligne	0,20 % du montant de la ligne
Valeurs hors CA	0,34 % du montant de la ligne + 5,00 € / ligne	0,40 % du montant de la ligne
Titre non coté	-	+ 25,00 € / ligne
Titre coté	-	+ 5,00 € / ligne
Montant maximum des Droits de garde	370,00 € / an / compte	342,00 € / an / compte

OR

Achat / vente d'or	2,17 % du montant de l'ordre minimum 36,40 €
Frais d'envoi de lingot(s) d'or / pièce(s) / lingotin(s) d'or	36,40 € / ordre
Demande d'effigies (pièce, lingot au titre 999,9)	Nous consulter
Frais d'essai (lingot) et réfection de bulletin	Nous consulter
Sac scellé	12,50 € / sac
Sortie de conservation et retour des marchandises déclassées	Nous consulter

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucun frais ni commission : Livret A, Compte sur Livret d'Épargne Populaire, Plan d'Épargne Populaire, Livret Jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'Épargne Logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L.312-19 du code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.



Offres pour les Jeunes

Ces offres sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Tenue de compte pour les 18 / 25 ans

Tenue de compte ▲●	Réduction de 50 %
Frais de gestion de compte en inactivité ▲●	GRATUIT

Cotisation carte pour les 12 / 17 ans

Fourniture d'une carte de débit : Cirrus Mozaïc de retrait	GRATUIT
--	---------

Cotisation carte pour les 10 / 17 ans

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) :	GRATUIT
Mastercard Mozaïc Black - Mozaïc Black Sociétaire	

Cotisation carte pour les 18 / 25 ans

Fourniture d'une carte de débit ou crédit : (voir p.7)	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : Mastercard Mozaïc Black - Mozaïc Black Sociétaire	26,50 € / an
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat)	26,50 € / an
MasterCard Mozaïc (commercialisation arrêtée)	

Paiement et retrait par carte (voir p.8)

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Les jeunes entre 18 et 30 ans (inclus) bénéficient de tarifs spécifiques sur les cotisations des offres Essentiel et Premium, présentées page 12, 13 et 14. Ces tarifs sont fixés par paliers en fonction de l'âge.

	18-25 ans (inclus)	26-30 ans (inclus)
Offre Essentiel	3 € / mois	6 € / mois
Offre Premium	5 € / mois	9 € / mois

Pour les clients âgés entre 18 à 30 ans (inclus), sont inclus dans l'offre Essentiel ou Premium de manière illimitée les frais suivants : - Paiement par carte en devises dans ou hors pays de l'EEE - Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement.

Offre Globe Trotter (18 / 30 ans) (commercialisation arrêtée) (voir p.17)	2,00 € / mois
Compte à Composer (18 / 25 ans) (commercialisation arrêtée) (voir p.18)	minimum 2,25 € / mois
CSCA Mozaïc (commercialisation arrêtée)	4,35 € / mois

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention (18 / 25 ans)	Réduction de 50 %
• Plafond	4,00 € / opération - 40,00 € / mois

Crédits et Découverts

Se référer au paragraphe « Découverts et Crédits » p.21

Prêt Permis à 1 € / jour (jusqu'à 26 ans)	
Prêts étudiants (jusqu'à 30 ans)	Nous consulter
Mozaïc projet (jusqu'à 26 ans)	

Pour les autres opérations liées aux crédits, voir la rubrique « Autres opérations liées aux crédits » p.23

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0 / 11 ans) / Livret Jeune (12 / 25 ans)

- Ouverture
- Taux brut en vigueur

GRATUIT
Nous consulter

Droits de garde (16 / 18 ans)

GRATUIT

Assurances

Assurance Multirisque Habitation

Nous consulter



Opérations à l'étranger

Chèques

Encaissement d'un chèque Export

- Sauf bonne fin 0,110 % (minimum 27,90 € - maximum 134,60 €)
- Crédit après encaissement 0,110 % (minimum 67,30 € - maximum 144,80 €)
+ frais éventuels des banques intermédiaires

Paiement d'un chèque Import 0,110 % (minimum 67,30 € - maximum 190,40 €)

Commission impayés chèques sauf bonne fin 144,00 €

Commission dysfonctionnement effet export maximum 144,00 €

Autres opérations

Les retraits d'espèces au distributeur automatique de billets et paiements par carte : (voir p.8)

Les virements à destination ou en provenance de l'étranger : (voir p.10)

Commission de change 0,065 % (minimum 19,70 €)
(taux de change pour les transferts et rapatriements)

Ouverture d'un compte en devises 103,50 €

Tenue de compte en devises 7,80 € / mois

Frais de recherche simple / complexe 26,90 € / 51,20 €



Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé¹

L'assurance des accidents de la vie¹

L'assurance dépendance²

L'assurance décès²

L'assurance obsèques²

- Contrat de financement
- Contrat d'assistance

Nous consulter au
05 45 20 49 39
ou sur
ca-charente-perigord.fr

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile

L'assurance multirisque habitation

L'assurance garantie locative

L'assurance deux roues

L'assurance tous mobiles

Pour vos besoins spécifiques
(caravane, plaisance, chasse, etc)

Nous consulter au
05 45 20 49 39
ou sur
ca-charente-perigord.fr

¹ Fonction de la composition de la famille et de l'âge de l'assuré.

² Fonction du montant et de l'âge de l'assuré.

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique

Nous consulter au 05 45 20 49 39
ou sur ca-charente-perigord.fr

Assurance Emprunteur

Voir les rubriques « crédits à la consommation » et « crédits immobilier » p.22 et 23.

Assurance de la Banque au Quotidien¹ (prélèvement mensuel)

	Standard	Premium
SécuriCOMPTE Plus	24,00 € / an / compte	50,40 € / an / compte
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement.		
SécuriWEB	15,00 € / an / compte	30,00 € / an / compte

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Prix	Tranches de découvert
16,20 € / an / compte	<= 300 €
24,00 € / an / compte	de 301 € à 2 000 €
36,00 € / an / compte	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 € / sinistre / an

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20 € / an / compte	<= 500 €
24,00 € / an / compte	de 501 € à 2 000 €
36,00 € / an / compte	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 € / sinistre / an

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement, tous les moyens de paiement (commercialisation arrêtée)

SécuriCOMPTE protection vol	24,00 € / an
SécuriCOMPTE protection accident	22,80 € / an
Cotisation annuelle chèque-secours	
• 1 contrat	5,34 € / an
• 2 contrats	7,62 € / an

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit agricole Charente-Périgord en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 008 428 (www.orias.fr). Ces contrats sont souscrits auprès de :

- PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390,00 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;

¹ La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir la notice d'assurance).

- PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances
- Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;

- CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables.
Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) site 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA. Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les prestations d'assistance des contrats «Garantie Assistance décès», «Vers l'Autonomie Assistance» et «Assistance Obsèques» sont assurés par EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 48 123 637 €, entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS. Les prestations d'assistance Obsèques sont mises en oeuvre par EUROP ASSISTANCE France, société par actions simplifiée au capital de 5 316 384€, dont le siège est sise 11-17, avenue François Mitterand, 93210 Saint-Denis, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 147 903 RCS Bobigny, et par PREVISEO OBSEQUES SA au capital de 500 000€, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 866 RCS Paris.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le risque Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, et SécuriTRESORERIE sont souscrits auprès de CAMCA.

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans sont souscrits auprès d'April. S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE. Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Axéria Prévoyance (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), Chubb European Group SE (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique). NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.



Succession

Mineurs	GRATUIT	
Majeurs		
Montant total des soldes des avoirs < 6 000 €	GRATUIT	
Montant total des soldes des avoirs > ou = 6 000 €		
En cas de justification par l'héritier de sa qualité d'héritier ⁽¹⁾	Succession non complexe ⁽²⁾	GRATUIT
	Succession complexe ⁽²⁾	1 % du montant total des soldes des avoirs dans la limite de 850,00 €³

Les tarifs détaillés ci-dessus couvrent l'ensemble des opérations liées à la succession réalisées sur les comptes suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). Sont également couvertes les opérations liées à la succession réalisées sur les comptes ouverts au nom du défunt utilisés pour un usage professionnel.

⁽¹⁾ En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation prévue au cinquième alinéa de l'article L. 312-1-4 du code monétaire et financier.

⁽²⁾ En application de l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, les opérations liées à la succession sont manifestement complexes dans l'une des situations suivantes :

- en cas d'absence d'héritiers mentionnés au 1° de l'article 734 du code civil, c'est-à-dire les enfants du défunt et leurs descendants;
- en cas de présence d'un contrat de crédit immobilier en cours à la date du décès;
- en cas de présence d'un ou plusieurs comptes à clôturer du défunt de nature professionnelle;
- en cas de constitution de sûretés sur les comptes et produits d'épargne à clôturer;
- en cas d'existence d'éléments d'extranéité (par exemple : résidence habituelle du défunt ou d'un héritier à l'étranger).

³ Conformément aux dispositions d'encadrement des frais facturés au titre des opérations liées aux successions intégrées dans l'article L. 312-1-4-1 du code monétaire et financier, montant révisable annuellement par arrêté.

BON À SAVOIR

Le **montant total des soldes des avoirs** est composé de l'addition des soldes existants au jour du décès sur chacun des comptes ouverts dans les livres de la Caisse Régionale suivants : compte de dépôt, compte sur livret (CSL) et autres produits d'épargne constitués sur la base du CSL, livret A, livret de développement durable et solidaire (LDDS), livret d'épargne populaire (LEP), plan d'épargne populaire (PEP), livret jeune, compte épargne logement (CEL), plan épargne logement (PEL) et compte épargne d'assurance pour la forêt (CIFA). **Dans le cas où le défunt détenait un ou plusieurs comptes utilisés pour un usage professionnel ouverts à son nom, le solde des avoirs de ces comptes est pris en compte pour le calcul du montant total du solde des avoirs. Pour les comptes joints, le montant total du solde est pris en compte.**



Autres Services

Mon Sécuricoffre +

5 GO	3,00 € / mois
50GO	5,00 € / mois

Convention Majeur Protégé

Convention Majeur Protégé	2,50 € / mois
Convention Compte de retrait	3,30 € / mois
Convention Famille	6,00 € / mois

Banque Privée

Convention Privilège	72,00 € / mois
----------------------	----------------

Protection des Particuliers

La télésurveillance ¹	Nous consulter
La téléassistance à domicile ²	Nous consulter
La téléassistance mobile ²	Nous consulter

Magazines³ Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique)	48,00 €
• Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "	/ an
• Accès illimité aux contenus et newsletters de www.mercipourlinfo.fr	
• Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	

¹ Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 «l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient».

² Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en décembre 2014.

³ Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile **38,08 € / an**

Merci pour l'info Premium (version numérique)

- Accès illimité au service " Les experts de Merci pour l'info "
 - Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
 - Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique
- 18,00 € / an**

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile **38,08 € / an**

Merci pour l'info Essentiel (version numérique)

- Accès au service de renseignements " Les experts de Merci pour l'info " : 2 demandes / an
 - Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr
 - Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) dont ses guides pratiques, en version numérique
- 12,00 € / an**

+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques livrés à domicile **38,08 € / an**

Magazines (suite)¹ Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Abonnement papier et numérique

Santé magazine (Abonnement de 12 numéros par an, précédé de 3 numéros offerts) **31,60 € / an**

Détente Jardin (Abonnement de 6 numéros + 1 hors-série par an, précédé de 2 numéros offerts) **22,90 € / an**

Régal (Abonnement de 6 numéros + 2 hors-séries par an, précédé de 2 numéros offerts) **27,90 € / an**

Maison Créative (Abonnement de 6 numéros + 1 hors-série par an, précédé de 2 numéros offerts) **23,90 € / an**

Détours en France (Abonnement de 8 numéros + 3 hors-séries par an, précédé de 2 numéros offerts) **49,80 € / an**

Plus de Pep's (Abonnement de 6 numéros, précédé de 1 numéro offert) **19,90 € / an**

Parents (Abonnement de 6 numéros / an, précédé de 1 numéro offert) **18,90 € / an**

Service client Uni-Médias :
pour toute question relative aux publications

 **N°Cristal** 09 69 32 34 40 ²

APPEL NON SURTAXE

¹ Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible et gratuite à tout moment auprès d'Uni-Médias.

² Pour tout opérateur en France Métropolitaine.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet , téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble des services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que, le cas échéant, des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systé- matique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distribu- teur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro, avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

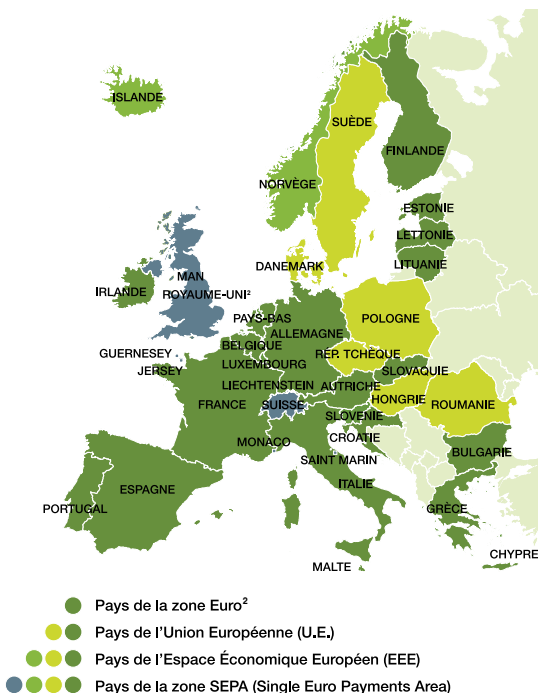
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Cartographie des zones européennes



¹ Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

² Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

La Croatie a intégré la zone euro au 01/01/2023.

La Bulgarie utilise l'euro comme monnaie nationale depuis son entrée dans la zone Euro le 01/01/2026



Résoudre un litige

En premier recours amiable :

L'agence et les services experts de la Caisse régionale sont à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements sur le fonctionnement de votre compte et sur l'utilisation des produits et/ou services mis à votre disposition ou pour répondre à vos éventuelles réclamations. Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, vous avez la possibilité de faire appel au Service Excellence Client qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à votre différend : en écrivant à l'adresse Crédit Agricole Charente-Périgord Service Excellence Client - Les 3 Chênes - 39 route de Bordeaux - Saint-Laurent des Vignes - 24111 BERGERAC CEDEX ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site Internet de la Caisse régionale à l'adresse : <https://www.credit-agricole.fr/ca-charente-perigord/particulier.html>. Un accusé de réception de votre réclamation écrite vous sera envoyé dans le délai maximal de 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. La Caisse régionale s'engage à vous apporter une réponse écrite dans les meilleurs délais selon son engagement et au plus tard 2 mois à compter de l'envoi de votre réclamation. Un courrier d'attente vous sera envoyé si un délai supplémentaire est nécessaire, celui-ci ne pouvant pas excéder 2 mois à compter de l'envoi de votre réclamation.

Cas particuliers :

Si votre réclamation entre dans le cadre de la Directive sur les Services de paiement (DSP2), une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation ou au plus tard dans les 35 jours ouvrables en cas de situations exceptionnelles. Pour tout litige relatif à des contrats d'assurance (hors leur commercialisation) et si la réponse de notre service ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter le service client de la compagnie d'assurance concernée à l'adresse suivante : pour les contrats assurés par Pacifica - Service Consommateurs Pacifica 8-10 Boulevard de Vaugirard 75724 PARIS Cedex 15. Pour les contrats assurés par Predica - Predica Relation et Service clients au 16-18 Boulevard de Vaugirard 75 724 Paris Cedex 15

En dernier recours amiable :

Vous pouvez saisir gratuitement un médiateur si :

- vous avez épuisé les premières voies de recours,
- ou si vous avez envoyé une réclamation écrite il y a plus de deux mois, que vous ayez reçu ou non une réponse.

Votre demande doit être adressée au Médiateur compétent dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de votre Caisse régionale (ou de la compagnie d'assurance concernée). La médiation prendra fin au plus tard dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle la saisine du Médiateur vous a été notifiée par ce dernier. Dans ce cadre, vous nous autorisez expressément à communiquer au Médiateur tous les documents et informations utiles à l'accomplissement de sa mission. Vous nous déliez donc du secret bancaire vous concernant, pour les besoins de la médiation. Si vous êtes un particulier ou une entreprise individuelle dans le cadre de tout litige concernant les produits ou services bancaires, ainsi que la commercialisation de produits d'assurance vous pouvez saisir Le Médiateur de la consommation par écrit :

- soit par internet : en remplissant le formulaire en ligne sur le site du médiateur www.kergommeaux-mediateur-consommation.fr*
- soit par mail : ker@kergommeaux-mediateur-consommation.fr*
- soit par voie postale : M. Xavier De KERGOMMEAUX, médiateur de la consommation - 68 avenue d'Iéna 75116 PARIS.

Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) doit être saisi par écrit :

- en privilégiant le formulaire électronique sur le site Internet de l'AMF : www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation *
- ou, à défaut, par courrier postal à l'adresse suivante : le Médiateur de l'AMF, 17 place de la bourse 75082 PARIS Cedex 02

Pour tout litige relatif à des contrats d'assurance (hors leur commercialisation), vous pouvez saisir par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique (formulaire sur le site Internet du Médiateur à l'adresse suivante : mediation-assurance.org).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site internet de la caisse régionale, rubrique « Réclamation et médiation ». Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, vous pouvez recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse suivante : https://consumer-redress.ec.europa.eu/index_fr *

*Coûts d'accès et/ou de communication variables selon fournisseur d'accès Internet

Document informatif à vocation non-publicitaire.

01/2026 . Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Périgord, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 28-30 rue d'Epagnac, Soyaux (Charente) - 775 569 726 RCS Angoulême - Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le N° 07 008 428. IDU : FR234341_01RQCS

Crédit photo : Getty Images.

Mise à jour : ©Agence Maïa.

Impression : Imprimerie VALANTIN



LE TRI
+ FACILE

